

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15  
Présents : 13  
Pouvoir : 0  
Votants : 13

L'an deux mil dix huit  
Le 26 avril à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET,  
Maire  
Date de la convocation 20 avril 2018

**OBJET : SEDI – ENFOUISSEMENT ET SECURISATION CHEMIN DU VALET – OPERATION 18-002-512**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Bruno BESANÇON, Erwan BRACCHI, Pascale CHOTEL, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Florence MANDON, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT, Sylvie SABATIER

**ABSENTS** : Benoist CHAMARAUD, Fabien ORCEL

**Secrétaire de séance** : Bruno BESANÇON

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour la prolongation de l'enfouissement chemin du Valet en vue de la réalisation de la sécurisation piétonnière.

**1. Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les Elus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants.

- |   |            |
|---|------------|
| - Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 127 512 €  |
| - Le montant total des financements externes serait de :            | 127 512 €  |
| - <b>Participation prévisionnelle :</b>                             | <b>0 €</b> |
| (Frais SEDI + contribution aux investissements)                     |            |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

- |   |            |
|---|------------|
| - Prix de revient prévisionnel :                | 127 512 €  |
| - Financements externes :                       | 127 512 €  |
| - <b>Participation prévisionnelle :</b>         | <b>0 €</b> |
| (Frais SEDI + contribution aux investissements) |            |

**PREND ACTE** de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage du SEDI pour 0 €.

## 2. Travaux sur réseau France Télécom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les Elus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 25 410 €
- Le montant total des financements externes serait de : 0 €
- La participation aux frais du SEDI s'élève à : 1 210 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à environ : 24 200 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution au frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 25 410 €
- Financements externes : 0 €
- **Participation prévisionnelle :** 25 410 €  
(Frais SEDI + contribution aux investissements)

**PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 1 210 €

Jean-Michel DREVET,  
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE  
Visé par le contrôle de la légalité et affiché  
Certifié exécutoire